

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON, MONDIERE Hubert, RIVIERE Mickaël, FESSY Véronique, Sylvie DENIS, SEIGNERET Ludivine.

Absents : Maxime GARDON, PIVOT Laurent.

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 27/02/2025.

ENTREPRISE RETENUE POUR LE PORTAIL DE LA SALLE DES FETES.

Le Maire informe qu'il est nécessaire de changer le portail de la salle des fêtes compte tenu de sa vétusté.

Plusieurs devis ont demandés et reçus en mairie.

Il propose de retenir l'entreprise A.S. FERMETURES qui propose la fourniture et la pose un portail en aluminium pour un montant de 8 740,28 € H.T., soit 10 488,34 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise A.S. FERMETURES pour un prix de 8 740,28 € H.T., soit 10 488,34 € T.T.C.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE.

Fait et délibéré à Pradines, le 04 Mars 2025.

Le Maire,
Charles BRUN.